

Services prioritaires : maintien des services

*Avis aux producteurs et aux intervenants du secteur laitier
En application jusqu'à avis contraire*

Le gouvernement du Québec a annoncé, le 6 janvier 2021, le retour de la province en confinement complet afin de ralentir la progression de la Covid-19.

Après analyse des documents publiés à l'intention du secteur par les autorités gouvernementales, les principaux partenaires des services à la ferme et Les Producteurs de lait du Québec évaluent qu'il est possible de continuer à offrir les services requis au bon fonctionnement des fermes laitières. **Toutefois, les mesures suivantes sont essentielles afin de limiter au maximum les risques de transmission du virus dans la filière.**

Différentes filières agroalimentaires ont été frappées durement par la COVID-19. Jusqu'à maintenant, la filière laitière québécoise a su maintenir la situation sous contrôle. Il est de la responsabilité de tous de continuer à se protéger par l'application des mesures sanitaires requises et en limitant les contacts.

Il est recommandé de mettre en place les mesures suivantes :

- **Évaluez si la visite est vraiment nécessaire :**
 - S'assurer que le service requis **ne peut pas être reporté à une date ultérieure** à l'application des mesures de confinement ou **qu'il ne peut pas se donner à distance**
 - Si le service peut se donner à distance, privilégier cette option afin de réduire les risques de contamination
- **Si c'est le cas, prendre rendez-vous pour toute visite à la ferme :**
 - Fixer un rendez-vous et le respecter. Si possible, espacez les rendez-vous prévus pour éviter que des intervenants se croisent.
 - S'assurer qu'aucune des personnes (intervenants et personnes de la ferme) ne présente de symptômes de la Covid-19 avant de se déplacer. [L'outil autodiagnostique du gouvernement du Québec](#) présente les symptômes associés à la maladie.
- **Ne pas interagir en personne lors de livraison ou cueillette à la ferme :** maintenir une zone de dépôt et de cueillette pour les livraisons, bien identifiée comme telle et accessible facilement, à l'extérieur de l'aire de production. Privilégiez le téléphone pour communiquer, à moins que ce soit urgent.
- **Les visites de prospection ou représentation doivent se faire à la demande du producteur uniquement, sur rendez-vous.**

Si une visite est nécessaire, planifiez et documentez les visites :

- Producteurs :
 - Planifiez la visite d'une seule personne à la fois.
 - Limitez le nombre de personnes de la ferme présentes à une ou deux maximum lorsqu'un rendez-vous avec un intervenant est prévu.
- Intervenants :
 - Assurez-vous d'avoir un rendez-vous avant de vous présenter sur une ferme.
 - Limitez le nombre de visites à votre horaire chaque jour et planifiez bien vos déplacements.
- Producteurs et intervenants :
 - Seules les personnes qui ont un rendez-vous peuvent entrer dans les bâtiments.
 - Notez la date de visite, le nom, le numéro de téléphone et l'entreprise de chaque personne visitant la ferme (producteurs) ou de chaque ferme visitée (intervenants).
 - Si vous ou une personne rencontrée vous informait qu'elle est atteinte de la COVID-19, vous pourrez alors facilement rejoindre les personnes avec lesquelles vous avez été en contact pour les en aviser.
 - Conservez cette information dans un registre pour au moins un mois complet.

Lors de la visite :

- Respectez en tout temps les consignes sanitaires :
 - **Hygiène des mains**
 - Distanciation sociale
 - **Portez un masque**
 - Aucun contact direct (se serrer la main, accolades)
- **Ne partagez pas de matériel** (par exemple : stylo, papiers, outils, ordinateur portable) et privilégiez les envois de factures électroniques
- Producteurs :
 - Assurez-vous d'avoir un lavabo fonctionnel avec de l'eau tiède, du savon et des serviettes jetables pour que les visiteurs, vous-même et vos employés puissiez vous laver les mains fréquemment.
- Nettoyez les surfaces fréquemment utilisées entre chaque visite. En rappel, le MAPAQ a indiqué que les animaux doivent être considérés comme des surfaces mobiles, difficiles à désinfecter. Il faudrait ainsi limiter les contacts entre les animaux et les intervenants lorsque possible.
- Intervenants :
 - Assurez-vous d'avoir une solution désinfectante, pour désinfecter vos mains et les objets que vous apporterez dans les bâtiments lors de la visite.

Les **règles de biosécurité** sont aussi importantes qu'à l'habitude et contribuent à maintenir le statut sanitaire de votre ferme. Toutes les personnes externes entrant dans une aire de production doivent porter des bottes propres et désinfectées (ou jetables) et des vêtements propres. Une [campagne PISAQ est en cours](#) pour appuyer

l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre d'un plan de biosécurité adapté au contexte sanitaire de chaque élevage de bovins laitiers. Les producteurs sont invités à contacter leurs vétérinaires afin de bénéficier de ce service gratuit. S'il s'agit d'une mise à jour du plan, la rencontre peut être réalisée à distance selon certains critères qui seront évalués par le vétérinaire.

Afin de protéger au maximum les nombreuses personnes œuvrant dans la filière laitière des impacts de la pandémie actuelle de COVID-19, la collaboration de tous les producteurs et de tous les intervenants est nécessaire. **Le bon fonctionnement de l'ensemble de la filière est une responsabilité partagée entre tous.**

Le maintien des activités normales est conditionnel au respect des consignes de la santé publique, dont les mesures d'hygiène et de distanciation sociale requises. À la ferme, on continue de se protéger.

Ces recommandations pourraient changer selon les directives gouvernementales et l'évolution de la COVID-19 dans la population.



Les
Producteurs
de lait
du Québec



Association des
Médecins Vétérinaires
Praticiens du Québec



association
des parents
d'écoles
du Québec



Association québécoise des industries
de nutrition animale et céréalière



VOTRE
PARTENAIRE
EN ACTION



Holstein Québec

